

**Quand les clubs renflouent les caisses de la LFP**



© Archa  
eul.fr  
2018

Les clubs des Ligues 1 et 2 (Ligue 1 et L2) ont payé une somme globale de 1 milliard 126 millions de centimes d'euros durant la première partie (international et Coupe d'Algérie) de l'année 2014-2015 dans des affaires liées à des services diversifiés fournis par les différentes commissions de la Ligue de football professionnel (LFP). C'est ce que révèle un document mis en ligne à l'été par M. Mohamed Cheliki, journaliste et statisticien, et ex-membre de l'association EtMoukalla. Plus de 750 millions de centimes ont été déboursés par les clubs de Ligue 1 (L1), 426 millions par les équipes de Ligue 2 (L2), 42 millions par les formations U19, U17 et U15, et 23 millions par celles de Ligue 2 (L2). Plus de 60 millions d'euros ont été payés en Coupe d'Algérie par les clubs (L1 et L2) : la CAF est le club qui a payé l'ensemble totale le plus élevée (60 millions de centimes en Ligue 1, alors qu'en Ligue 2 c'est l'USM (58 millions de centimes). En Coupe d'Algérie, le CSC a payé le plus gros montant (21 millions). En outre, le document, très détaillé, fait ressortir que 35 cartons rouges ont été infligés par les arbitres durant la phase aller du championnat de Ligue 1, contre 24 pour la Ligue 2. Le club oméga de MOU détient la plus haute somme de cartons rouges (6). En Ligue 1, ce sont deux clubs, l'AS et le OM, qui se partagent le plus grand nombre de cartons rouges. Quant aux cartons jaunes, 479 ont été distribués en Ligue 1, contre 423 en Ligue 2.

Et aussi, le MOU détient le record de infra avec 40 cartons jaunes. En Ligue 2, c'est l'USM avec 38 cartons jaunes. Le document note également que 83 commissions de discipline ont été enregistrées en Ligue 1 durant la phase aller, contre 63 en Ligue 2. La D2 détient avec 11 cas et l'AS avec 8 cas devraient tout le monde en termes de commissions. Sachant que la commission de discipline est punie par une amende de 30 000 DA, la D2 aura-t-elle payé une somme de

---

100 000 DA et l'AS 240 000. Le document note aussi que des amendes – qu'on croyait limitées à peine centimes voire infimes à l'arrivée tardive d'une équipe à une rencontre de football – existent encore.

Le MOU, qui joue de la huitième journée de la Ligue, est arrivé en retard au stade de Sétif pour le match contre l'USM, c'est ce qui a infligé une amende de 10 000 DA. C'est dire que les impôts des clubs seront aussi et surtout à l'origine des revenus de la LFP qui, même en cas d'impayé, a toute latitude de déléguer les sommes de la double TV.